

WH Selfinvest S.A. (ci-après "WH"), est également le propriétaire des marques Freestoxx, Freefutures et Investui et le prestataire de services portant le même nom.

Cette Notice des Risques est un rappel non exhaustif de l'ensemble des risques liés au trading d'instruments financiers avec ou sans effet de levier. Le trading est une activité risquée. Ne tradez qu'avec de l'argent que vous êtes prêt à perdre. Ne tradez pas, par exemple, avec des fonds destinés à votre retraite, de l'argent emprunté ou des fonds nécessaires au maintien de votre train de vie quotidien. Méfiez-vous des publicités qui mettent en avant le potentiel de gain important offert par le trading.

Le trading requiert une connaissance des marchés financiers et des stratégies et techniques de trading. Vous devez accumuler de l'expérience, agir de façon très prudente à chaque pas et prendre suffisamment de temps pour gérer vos placements.

Le trading peut entraîner la perte totale de votre investissement initial. Le trading avec effet de levier et la vente à découvert peuvent entraîner des pertes supérieures à votre investissement initial. A l'exception des instruments CFD-Forex dans des circonstances normales, il s'agit d'une dette que vous devez à votre courtier et que vous devez couvrir sans délai comme indiqué dans les conditions générales. Une baisse de valeur des positions ouvertes peut vous obliger à devoir apporter des fonds supplémentaires pour éviter leur liquidation forcée. La vente à découvert comme stratégie accroît le risque de pertes considérablement car la valeur de l'instrument que vous devez racheter pour clôturer votre position peut théoriquement monter sans limite.

Au vue de ces risques, vous ne devez que passer des ordres sur futures, options, actions, contrats pour la différence (CFD-Forex) si vous comprenez les caractéristiques de ces instruments financiers et seulement si vous réalisez l'envergure total des risques auxquels vous vous exposez. Le trading de ces instruments ne convient pas à chaque membre du public.

Vous devez bien réfléchir si le trading est une activité qui vous convient ou pas. Cette décision doit être prise en fonction de votre propre connaissance et expérience, vos objectifs et ressources financières ainsi que toutes autres considérations pertinentes.

1. Effet de levier

Les transactions utilisant du levier et faites dans le cadre des futures, options, actions et CFD-Forex peuvent impliquer un degré de risque élevé. Le montant de la marge initiale est réduit par rapport à la valeur de l'instrument sous-jacent. Les transactions subissent donc un effet de levier. Une variation relativement limitée du marché peut avoir un impact proportionnellement plus important sur la valeur de votre compte. Ceci peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur. Il se peut que vous perdiez totalement votre marge initiale ainsi que d'autres fonds que vous aurez

déposés. Si le marché évolue contre votre position ou si les niveaux de marge augmentent, il se peut que vous deviez verser des sommes additionnelles sous un délai court pour pouvoir maintenir votre position. A défaut de satisfaire à une demande de fonds supplémentaire dans le délai prescrit, votre position peut être liquidée à perte et vous serez responsable de tout déficit en résultant, à l'exception du cas des instruments CFD-Forex dans des circonstances normales. Le choix d'utiliser du levier ou pas est uniquement le vôtre. Ce n'est pas une obligation.

2. Ordres et stratégies de réduction du risque

Le fait de placer certains ordres (p.ex. les ordres 'stop' ou les ordres 'stop limite') destinés à limiter les pertes à des montants donnés ou de simplement compter sur les procédures de liquidation de votre courtier peut ne pas avoir l'effet escompté étant donné que les conditions de marché peuvent rendre l'exécution de ces ordres impossible ou peuvent rendre l'exécution avec un minimum de glissement impossible. Les stratégies faisant usage de combinaisons de positions, telles que 'spread' et 'straddle' peuvent être aussi risquées que de simples positions nettes acheteuses ou vendeuses.

3. Conditions et caractéristiques des instruments

Il est de la responsabilité du client de s'informer en détail des conditions et des caractéristiques des instruments financiers qu'il a l'intention de négocier. Les conditions et caractéristiques d'un instrument financier peuvent subir des modifications qui reflètent des changements dans le marché.

4. Marché des devises

Les échanges de devises ne s'effectuent pas à travers un marché central organisé sur la base d'un prix unique. Les contreparties affichent des prix et les traders peuvent prendre ou laisser ces prix. Il n'y a pas de cours officiel car il n'y a pas d'organisme central qui organise et enregistre toutes les transactions.

5. Suspension/restriction de négociation et prix

Les conditions de marché (p.ex. manque de liquidité) et/ou l'application de règles particulières à certains marchés peuvent accroître le risque de perte étant donné qu'elles peuvent rendre impossible la réalisation de transactions ou la liquidation de positions.

6. Espèces et instruments déposés

Vous devez vous familiariser avec les systèmes de protection couvrant les espèces et instruments que vous déposez dans le cadre de transactions (inter)nationales particulièrement en cas d'insolvabilité ou de faillite d'un courtier ou d'une banque dépositaire. Récupérer votre argent ou vos biens peut être régie par une législation spécifique ou par des règles locales. Dans certaines juridictions, des avoirs vous appartenant peuvent être partagés proportionnellement à des fins de compensation en cas de déficit.

7. Comptes globaux

Les comptes globaux sur lesquels résident votre argent ne sont pas détenus au nom des clients mais au nom du courtier avec dénomination mentionnant avoirs clients. Les avoirs des clients sont ségrégués des avoirs de WH. De plus, les banques dépositaires ne connaissent pas l'identité des clients ou la répartition de leur argent. Afin d'identifier à tout moment et de manière individuelle la répartition de l'argent des clients, toutes les opérations des clients sont enregistrées sur un compte individuel pour chaque client. Ceci permet à WH de connaître à tout moment l'allocation précise des fonds par client ainsi que leur localisation auprès de chaque banque dépositaire.

8. Commissions, spreads et autres frais

Avant de trader vous devez vous familiariser avec l'ensemble des commissions, spreads, charges et autres frais qui seront appliqués sur votre compte et sur vos transactions. Nous vous renvoyons en particulier au document d'information sur la divulgation ex ante des coûts et des frais. Ces coûts et frais affecteront votre bénéfice net ou vos pertes.

9. Transactions dans d'autres juridictions

Effectuer des transactions sur des marchés dans d'autres juridictions peut vous exposer à des risques additionnels. Ces marchés peuvent être soumis à une réglementation offrant aux investisseurs une protection limitée. Avant de trader, vous devez vous informer sur les règles applicables à vos transactions. Votre régulateur local peut ne pas pouvoir imposer ses propres règles dans la juridiction dans laquelle vous réalisez vos transactions.

10. Risque de change

Les profits ou les pertes découlant des transactions réalisées, dans votre juridiction ou dans une juridiction étrangère sur des instruments financiers libellés en devises étrangères seront affectés par les fluctuations sur les taux de change dans le cas où ces profits ou pertes doivent être convertis dans la devise de base de votre compte ou dans une autre devise.

11. Négociations et systèmes de routage électroniques

Les transactions reposant sur des systèmes électroniques sont soumises aux règles des marchés ou fournisseurs proposant le système et/ou diffusant les prix des instruments financiers. Avant d'effectuer des transactions au moyen d'un système électronique, étudiez attentivement ces règles. Il peut y avoir des différences, par exemple, dans les procédures de matching d'ordres, les pratiques de cotations de prix, les conventions sur le prix d'ouverture et de clôture et la politique applicable en cas d'erreur de transaction. Avant d'effectuer des transactions vous devez vous mettre au courant sur les conditions sous lesquelles votre accès à un système électronique peut être autorisé ou résilié ainsi que les types d'ordres pouvant être effectués. Tous ces paramètres ont un impact sur le risque auxquels vous vous exposez en utilisant un système électronique. En plus, chaque système électronique a ces risques propres

comme p.ex. des risques liés à l'accès au système, à sa rapidité et à la sécurité.

12. Risque associé à une panne de système

Le fait de négocier au moyen d'un système électronique de négociation ou de routage des ordres vous expose aux risques associés à une panne du système ou de l'un de ses composants. En cas de panne du système ou de l'un de ses composants, il est possible que vous ne puissiez plus introduire de nouveaux ordres, exécuter les ordres existants ou modifier ou annuler les ordres introduits précédemment. Une panne d'un système ou de l'un de ses composants peut également engendrer la perte des ordres ou de la priorité d'un ordre.

13. Transactions hors bourse

Les sociétés peuvent effectuer des transactions hors bourse. Il se peut que la société avec laquelle vous traitez soit votre contrepartie dans le cadre d'une transaction. Il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position existante, d'évaluer sa valeur, de déterminer un prix équitable ou d'évaluer l'exposition au risque. Pour ces raisons, ces transactions peuvent impliquer un risque plus élevé. Les transactions hors bourse peuvent être moins réglementées ou être soumises à un régime réglementaire spécifique. Avant d'entreprendre de telles transactions, vous devez prendre connaissance des règles applicables et des risques que vous encourez.

14. Liquidité

La liquidité se réfère à la capacité de pouvoir acheter ou vendre un instrument financier. Généralement, plus il y a d'ordres présents et plus la liquidité est importante. Plus la liquidité est importante, plus il est probable qu'un ordre sera exécuté rapidement et à un bon prix. Il peut y avoir moins de liquidité en dehors des heures de marchés ou à des moments dans la journée. Il se peut donc qu'un ordre soit partiellement exécuté ou pas du tout et souvent à un prix inférieur. Certains instruments ont des ordres d'exécution sur 24h/5jrs alors que d'autres instruments ont l'ordre d'exécution limitée à des heures de marché spécifiques.

15. Volatilité

La volatilité se réfère aux variations de prix que subissent des instruments financiers. Plus la volatilité d'un instrument est importante, plus son prix varie. A des moments, la volatilité peut être telle que des ordres ne peuvent plus être, ou que partiellement, exécutés. La volatilité est différente d'un instrument financier à un autre. Avant de placer des ordres assurez-vous que la volatilité de l'instrument sur lequel vous voulez placer des ordres soit acceptable pour vous.

En tant qu'investisseur actif, vous recherchez la liquidité et la volatilité. Néanmoins, soyez conscient des risques liés à une absence de liquidité ou à un changement important de la volatilité résultant de conditions de marché non prévisibles, de mouvements de prix soudains, d'afflux d'ordres, etc.

- a) De gros volumes peuvent provoquer des retards dans l'exécution des ordres ou des prix d'exécution significativement différents des prix au moment du passage de l'ordre.
- b) L'exécution d'ordres, y compris l'exécution manuelle, peut être arrêtée ou limitée pendant les moments de forte volatilité.
- c) Les ordres au marché doivent être exécutés immédiatement et de ce fait, ils peuvent être exécutés à des prix et à des quantités qui diffèrent des prix lors du passage de l'ordre.
- d) Les ordres limite doivent être exécutés aux prix demandés. Il est donc possible qu'un ordre ne soit pas exécuté ou qu'il le soit seulement après un délai.
- e) Tenez compte du fait que même les systèmes les plus performants de routage et d'exécution d'ordres peuvent subir des interruptions ou des ralentissements en cas d'extrême volatilité. A ces moments il se peut que vous n'arriviez pas à joindre votre courtier par téléphone.
- f) Bien que WH estime que son système et ceux de ses banques dépositaires, courtiers et autres partenaires soient adaptés pour servir les clients pendant les moments d'extrême volatilité, il n'y a aucune garantie que ces systèmes ne soient pas surchargés et fournissent de ce fait un service moins efficace que celui offert d'habitude.
- g) Annuler, modifier ou placer un ordre deux fois ou plus, peut provoquer des exécutions multiples. Vous placez vos ordres. Vous êtes responsable de TOUS les ordres que vous placez.

16. Non-continuité et 'sauts'

Le prix d'ouverture n'est pas nécessairement proche du prix de clôture de la veille. Les prix peuvent également évoluer de façon discontinue. Les 'sauts' de prix, positifs ou négatifs, peuvent être significatifs et à votre désavantage. Les devises étant un exemple typique d'un instrument financier dont les prix à moment peuvent évoluer de façon non-continue. Avant de placer des ordres, vérifiez si l'instrument, sur lequel vous voulez placer des ordres, est susceptible de connaître des 'sauts' de prix et si ces 'sauts' sont acceptables pour vous.

17. La fourchette (le 'spread')

La fourchette se réfère à la différence entre le prix auquel vous pouvez acheter (la demande) et le prix auquel vous pouvez vendre (l'offre). Plus la fourchette est large, moins l'instrument est intéressant à trader car plus grand doit être le mouvement de prix pour que le point mort d'une position ouverte soit atteint.